COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transgene annonce la suspension temporaire de la cotation de ses actions sur Euronext Paris

Strasbourg, France, le 25 novembre 2025, 19 h 45 – **Transgene (Euronext Paris : TNG)** a demandé à Euronext Paris de suspendre la cotation de ses actions (ISIN : FR0005175080) **à compter du mercredi 26 novembre 2025** à compter de l'ouverture des marchés, dans l'attente de la publication d'un communiqué annonçant le résultat de son augmentation de capital.

La reprise des négociations sur Euronext Paris devrait intervenir le jeudi 27 novembre 2025, à l'ouverture des marchés.

***

Contacts

Transgene:

Media:
Caroline Tosch
Responsable Communication corporate et scientifique
+33 (0)3 68 33 27 38
communication@transgene.fr

Citigate Dewe Rogerson & Grayling
Olivier Bricaud/Marie Frocrain
+ 33 (0) 7 63 73 05 67
transgeneFR@citigatedewerogerson.com

Investisseurs & Analystes :
Lucie Larguier
Directrice Financière
Nadege Bartoli
Chargée Relations Investisseurs
et Communication Financière
+33 (0)3 88 27 91 00/03
investorrelations@transgene.fr

À propos de Transgene

Transgene (Euronext : TNG) est une société de biotechnologie qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie contre les cancers. Le portefeuille de Transgene se compose de plusieurs immunothérapies basées sur des vecteurs viraux au stade clinique. TG4050, candidat phare de la Société, est le premier traitement individualisé issu de la plateforme *myvac*® et a obtenu la preuve de principe clinique chez des patients atteints de cancer de la tête et du cou, traités en situation adjuvante. La société développe d'autres candidats basés sur des vecteurs viraux tel que BT-001, un virus oncolytique basé sur le virus breveté de la plateforme invir.IO®, en développement clinique. La Société mène d'autres programmes de recherche basés sur sa technologie de vecteurs viraux pour soutenir le développement de son portefeuille de candidats.

Avec *myvac*®, la vaccination thérapeutique entre dans la médecine de précision avec une immunothérapie innovante spécifique à chaque patient. Cette immunothérapie permet d'intégrer, dans un vecteur viral, des mutations tumorales identifiées et sélectionnées grâce à une intelligence artificielle apportée par son partenaire NEC.

Invir.IO®, une plateforme issue de l'expertise de Transgene en ingénierie des vecteurs viraux permet de concevoir une nouvelle génération de virus oncolytiques multifonctionnels.

Plus d'informations sur www.transgene.com.

Suivez-nous sur X (ex-Twitter) : @TransgeneSA, LinkedIn : @Transgene et Bluesky : @Transgene

Déclarations prospectives de Transgene

Ce communiqué de presse contient des informations et/ou déclarations prospectives pouvant être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés. Il n'existe aucune garantie (i) que les résultats des travaux précliniques et des essais cliniques antérieurs soient prédictifs des résultats des essais cliniques actuellement en cours, (ii) que les autorisations réglementaires portant sur les thérapies de Transgene seront obtenues ou (iii) que la Société trouvera des partenaires pour développer et commercialiser ses thérapies dans des délais raisonnables et dans des conditions satisfaisantes. La survenue de ces risques pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou ses développements. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de la Société et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la rubrique « Facteurs de Risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.transgene.com), et au rapport financier semestriel 2025 disponible sur le site internet de la Société (www.transgene.com). Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent document et Transgene ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives, même si de nouvelles informations devaient être disponibles à l'avenir.

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.
La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.
Ce communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). Toute décision d'achat d'actions doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.

France

En France, l'offre des actions de Transgene décrite ci-dessous sera effectuée dans le cadre (i) d'une augmentation de capital réservée à des catégories spécifiques de bénéficiaires, conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce et des dispositions réglementaires applicables, (ii) d'une offre au public, principalement destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Espace économique européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

Royaume-Uni

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni à des professionnels en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (l'« **Order** »), (ii) aux « high net worth entities », et d'autres personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué de presse ou sur son contenu.

Etats-Unis d'Amérique

Le présent communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les valeurs mobilières de Transgene n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public aux États-Unis.

MiFID

MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Transgene a conduit à la conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels [et des clients de détail], chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de Transgene aux

contreparties éligibles et aux clients professionnels [et aux clients de détail] sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de Transgene (un « **distributeur** ») devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de Transgene et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Général

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres valeurs mobilières de Transgene doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Transgene. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Van Lanschot Kempen NV, et SwissLife Banque Privée et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Kempen, ni par SwissLife Banque Privée.